



Référence : *Commissaire de la concurrence c Toronto Real Estate Board*, 2014 Trib conc 3
N° de dossier : CT-2011-003
N° de document du greffe : 434

AFFAIRE CONCERNANT la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, dans sa version modifiée;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande présentée par le commissaire de la concurrence en vertu de l'article 79 de la *Loi sur la concurrence*;

ET AFFAIRE CONCERNANT certaines règles, politiques et ententes relatives au service interagences du Toronto Real Estate Board.

ENTRE :

Le commissaire de la concurrence
(demandeur)

et

Le Toronto Real Estate Board
(défendeur)

et

L'Association canadienne de l'immeuble
(intervenante)



Date de la conférence de gestion d'instance : Le 1^{er} avril 2014
Devant la membre judiciaire : Madame la juge Simpson
Date de l'ordonnance : Le 7 avril 2014
Ordonnance signée par : Madame la juge S. Simpson.

ORDONNANCE FIXANT L'ÉCHÉANCIER

[1] **APRÈS** une réunion avec les avocats du commissaire de la concurrence, du Toronto Real Estate Board et de l'Association canadienne de l'immeuble;

[2] **ET APRÈS** avoir été informé que tous les avocats sont disponibles pour une audience aux dates indiquées ci-dessous pour le réexamen de la demande du commissaire déposée le 27 mai 2011;

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIVIT :

[3] L'audience commencera à 9 h 30 le mardi 14 octobre 2014, à la salle d'audience du Tribunal de la concurrence, au 600-90, rue Sparks, à Ottawa (Ontario).

[4] L'audience se poursuivra pendant les jours ouvrables jusqu'au vendredi 24 octobre 2014.

FAIT à Ottawa, ce 7^e jour d'avril 2014.

SIGNÉ au nom du Tribunal par la présidente.

(s) Sandra J. Simpson

COMPARUTIONS :

Pour le demandeur :

Le commissaire de la concurrence

John Rook

Emrys Davis

Pour le défendeur :

The Toronto Real Estate Board

Donald Affleck, Q.C.

David Vaillancourt

Fiona Campbell

Pour l'intervenante :

L'Association canadienne de l'immeuble

Sandra A. Forbes

Jim Dinning